

HOLDING FM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 21.000 €
Siège social : 46, Boulevard des Allées
69420 AMPUIS

879 547 289 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-trois décembre,

Monsieur **Franck MESSINA**, Président et Associé Unique, propriétaire des deux mille cent (2.100) actions composant le capital social de la société HOLDING FM :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Transfert de siège social,
- Mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

DECIDE de transférer le siège social de la société à :

**23-25, Boulevard des Allées,
69420 AMPUIS**

Etant précisé qu'aucune activité ne sera conservée à l'adresse de l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de la décision précédente,

DECIDE de modifier l'article 4 des statuts, qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le Siège social est fixé : **23-25, Boulevard des Allées, 69420 AMPUIS.** »

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

DONNE tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur **Franck MESSINA**

DocuSigned by:
Franck MESSINA
E77B7B9FD72B41C...